



Lausanne, le 5 décembre 2007

Prise de position de la Société Suisse de Pédiatrie concernant la décision de rembourser la vaccination-HPV dans le cadre de projets cantonaux.

La SSP a été très heureuse d'apprendre que la vaccination contre le virus HPV serait disponible prochainement pour toutes les jeunes filles de notre pays, mais d'autre part elle est déçue de la décision de la restreindre à des programmes cantonaux uniquement basés sur la médecine scolaire. Nous aimerions rappeler que les pédiatres et médecins de famille sont des acteurs majeurs de la santé des enfants et adolescents et que participer à la vaccination de la population pédiatrique fait partie de leur mission de santé publique. Ils sont donc un partenaire essentiel pour une campagne de vaccination, dans laquelle ils peuvent jouer un rôle important pour favoriser son succès.

À notre avis, cette campagne de vaccination devrait se faire en respectant les points suivants afin que les intérêts des enfants soient préservés :

- Les vaccinations ainsi que les informations sur les vaccinations sont un acte médical qui doit absolument être pratiqué par le professionnel de la santé compétent. On doit également tenir compte de ce point en cas de vaccination dans le cadre de l'école.
- Les parents doivent avoir la possibilité, avant la vaccination, d'obtenir l'avis et les conseils de leur pédiatre ou de leur médecin de famille, même si la vaccination a lieu à l'école.
- Dans le cadre de la vaccination contre l'hépatite B et les méningocoques, une information devra également être donnée sur la vaccination-HPV, ce qui représentera un investissement plus grand en temps.
- Celui qui propose d'effectuer la vaccination doit être capable, avec sa propre infrastructure, de faire face aux possibles complications vaccinales.
- La vaccination de rattrapage des jeunes femmes après la fin de l'école obligatoire doit être garantie, ce qui ne sera pas possible dans le cadre de la vaccination à l'école.
- Ce programme doit pouvoir être mis sur pied dans les plus brefs délais afin que le maximum de jeunes filles puisse bénéficier de cette protection contre une maladie potentiellement fatale.
- Les pédiatres offrent, contre une rémunération adéquate, de pratiquer la vaccination chez tout ou partie de la population concernée selon ses besoins. La réalisation peut s'inspirer de l'ancienne campagne ROR (approvisionnement par le pédiatre chez le fournisseur, facturation via le canton).

Les citoyens Suisses sont très attachés à la liberté de choix du médecin et une partie de la population est réticente face aux campagnes de vaccination. Afin de respecter cette volonté populaire et renforcer l'adhésion de la population nécessaire au succès de la campagne de vaccination, il est indispensable que les médecins des enfants et des adolescents soient étroitement associés aux programmes cantonaux de vaccination contre le virus HPV.

Oui pour le vaccin HPV à l'école, mais pas seulement à l'école !

PD Dr. Michaël Hofer
Président

Dr Stephan Rupp
Vice-Président